



97^e 1378 des revendications.

Enquête concernant la terre Nutuooti portant le N^o 1378 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1^o Hoapehiau, majeur, cultivateur à Ouisa qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Nutuooti appartient aux N^{os} Tetsuace et à Guamichi qui la tiennent de leur père Main décidé sans autres héritiers qui n'ont pas fait de partage .."

2^o Uta, majeur, cultivateur à Ouisa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

97^e 1243

97^e 1379 des revendications

Enquête concernant la terre Tahau portant le N^o 1379 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1^o Hoapehiau, majeur, cultivateur à Ouisa qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Tahau appartient au N^o Timan Hiapu qui en a la possession effective depuis longtemps .."

2^o Uta, majeur, cultivateur à Ouisa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

97^e 1244

97^e 1380 des revendications.

Enquête concernant la terre Matanao portant le N^o 1380 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1^o Cohutekau, majeur, cultivateur à Ouisa qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Matanao appartient aux N^{os} Tetsuace et à Guamichi qui la tiennent de leur père Main décidé sans autres héritiers qui n'ont pas fait de partage .."

2^o Uta, majeur, cultivateur à Ouisa qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]



1245

N° 1381 des revendications.

Enquête concernant la terre Ojau portant le N° 1381 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Moapehian, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Ojau appartient au N° Uta qui la tient du N° Vitani décidé sans héritiers. »

2° Teirotetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

1246

N° 1382 des revendications

Enquête concernant la terre Metiti portant le N° 1382 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Moapehian, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Metiti appartient au N° Timan Kiope qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Teirotetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

1247

N° 1383 des revendications

Enquête concernant la terre Tonoua portant le N° 1383 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Moapehian, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tonoua appartient au N° Moapehian qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Teirotetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

N° 1384 des revendications

Enquête concernant la terre Taina dit TeKopuani portant le N° 1384 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiio Tetua, majur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Taina dit TeKopuani appartient aux N°s Moapehiau, Mantoko et à Toveinana qui la tiennent de leur mère Tehitia décidé sans autres héritiers, qui n'ont pas fait de partage. »

2° Necefitu, majur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]*

N° 1249

N° 1385 des revendications

Enquête concernant la terre Vaiouu portant le N° 1385 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiio Tetua, majur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaiouu appartient aux N°s Necefitu et à Tehanotetua qui la tiennent de leur père Mahako décidé sans autres héritiers, qui n'ont pas fait de partage. »

2° Moapehiau, majur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]*

N° 1250

N° 1386 des revendications

Enquête concernant la terre Tetuaotepa portant le N° 1386 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiio Tetua, majur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tetuaotepa appartient aux N°s Necefitu et à Tehanotetua qui la tiennent de leur père Mahako décidé sans autres héritiers, qui n'ont pas fait de partage. »

2° Moapehiau, majur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]*



1251

N° 1387 des revendications

Enquête concernant la terre Tietiena portant le N° 1387 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teirotetua, majour, cultigateur à Suia qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Tietiena appartient ~~appartient~~ aux N°s Neofitua et à Tehanotetua qui la tiennent de leur père Mahakō d'ici sans autres héritiers qui n'ont pas fait de partage .."

2° Moapehiau, majour, cultigateur à Suia qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Après cela moi seul.

1887

Signatures of the commission members

1252

N° 1388 des revendications

Enquête concernant la terre Teuea portant le N° 1388 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teirotetua, majour, cultigateur à Suia qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Teuea appartient au N° Teuachopamu qui la tient du N° Mouihamau qui ici présent reconnaît la donation .."

2° Moapehiau, majour, cultigateur à Suia qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Signatures of the commission members

1253

N° 1389 des revendications.

Enquête concernant la terre Vainuiotona portant le N° 1389 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teirotetua, majour, cultigateur à Suia qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Vainuiotona appartient au N° Teuachopamu qui la tient du N° Mouihamau qui ici présent reconnaît la donation .."

2° Moapehiau, majour, cultigateur à Suia qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Signatures of the commission members

N° 1390 des revendications

Enquête concernant la tene Teepapa portant le n° 1390 des revendications.

Cesund'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Moapehiau, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Teepapa appartient à la N^o Hinataia qui la tint du N^o Teiostetua qui s'en est présentement reconnu la donation... »

2° Numukiki, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

N° 1255

N° 1391 des revendications

Enquête concernant la tene Utumoohe portant le n° 1391 des revendications.

Cesund'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Moapehiau, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Utumoohe appartient au N^o Timau Hiapu qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Tetuahopamu, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

N° 1256

N° 1392 des revendications

Enquête concernant la tene Maturois portant le n° 1392 des revendications.

Cesund'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Moapehiau, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Maturois appartient au N^o Timau Hiapu qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Tetuahopamu, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]



1257

N° 1393 des revendications

Enquête concernant la terre Tehrou

portant le N° 1393 des revendications.
Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Timan, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tehrou appartient au N° Moapehian qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Teiotetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

1258

N° 1394 des revendications

Enquête concernant la terre Tahau

portant le N° 1394 des revendications.
Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Teiotetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tahau appartient au N° Uta qui la tient du N° Vitani décédé sans héritiers... »

2° Timan, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

1259

N° 1395 des revendications

Enquête concernant la terre Faitiana

portant le N° 1395 des revendications.
Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Eauboni, majeur, cultivateur à Hanayape qui après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Faitiana appartient au N° Eaurapiti-ami qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Timan, majeur, cultivateur à Hanayape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

N° 1396 des revendications

Enquête concernant la terre Nanaa portant le N° 1396 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiioatetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Nanaa appartient au N° Tahutehau qui en a la possession effective depuis longtemps "

2° Timan, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N° 1261

N° 1397 des revendications

Enquête concernant la terre Touoona portant le N° 1397 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiioatetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Touoona appartient au N° Tahutehau qui en a la possession effective depuis longtemps "

2° Timan, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N° 1262

N° 1399 des revendications

Enquête concernant la terre Ahui portant le N° 1399 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiioatetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Ahui appartient aux N°s Kahumoehu et à Teanitahana qui la tiennent de leur père Huiputona décidé sans autres héritiers qui n'ont pas fait de partage "

2° Timan, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N° 1400 des revendications

Enquête concernant la terre Tapuagao portant le N° 1400 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiiohetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tapuagao appartient au N° Tametona qui la tient de sa mère Tiihua décidé en laissant une autre héritière la N° Teitii qui ont fait un partage »

2° Nataro, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission,

[Signatures]

N° 1402 des revendications

Enquête concernant la terre Makaazi portant le N° 1402 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiiohetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Makaazi appartient au N° Teihotope qui la tient de son père Kamia décidé sans autres héritiers »

2° Nataro, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission,

[Signatures]

N° 1403 des revendications

Enquête concernant la terre Mehikina portant le N° 1403 des revendications.

Ce jourd'hui vingt sept mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teiiohetua, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Mehikina appartient aux N° Hohumoehu et à Teanitahana qui la tiennent de leur père Huiputona décidé sans autres héritiers, qui n'ont pas fait de partage »

2° Nataro, majeur, cultivateur à Oua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission,

[Signatures]

N° 1406 des revendications.

Enquête concernant la terre Teagavoute portant le N° 1406 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

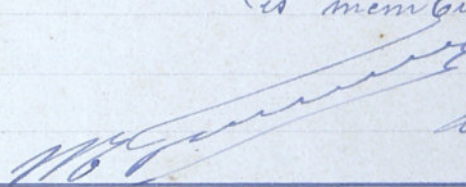
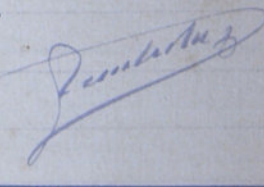
1° Teipoutua, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Teagavoute appartient au N° Kete qui la tient du N° Quatetua décédé en laissant une héritière la N° Techina qui ici présente renonce à ses droits .."

2° Paehu, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.


Grosfilley


N° 1267

N° 1407 des revendications

Enquête concernant la terre Papere portant le N° 1407 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

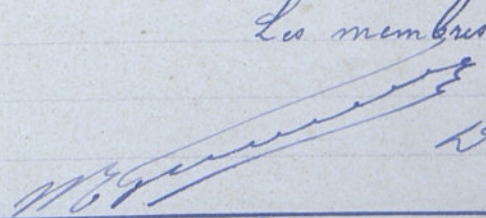
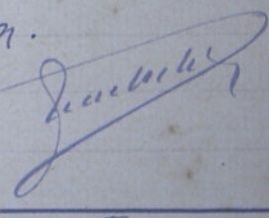
1° Teipoutua, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Papere appartient au N° Teuafitiani qui en a la possession effective depuis longtemps .."

2° Quatetua, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.


Grosfilley


N° 1268

N° 1408 des revendications.

Enquête concernant la terre Faeva portant le N° 1408 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

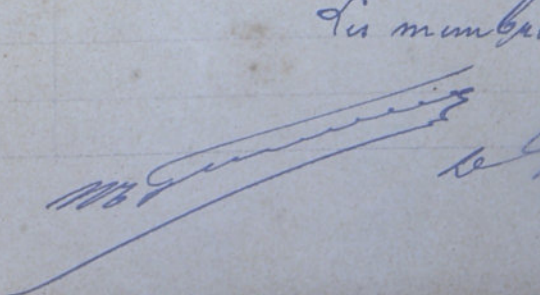
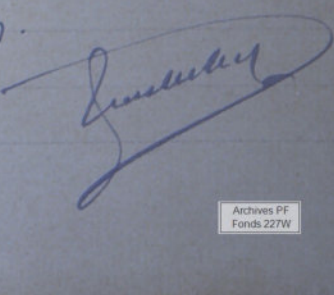
1° Teipoutua, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Faeva appartient au N° Teiokiga qui en a la possession effective depuis longtemps .."

2° Eohatekadi, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.


Grosfilley




N° 1269

N° 1409 des revendications.

Enquête concernant la terre Toapoa portant le N° 1409 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Toapoa appartient au N° Teuipai Toakimi qui en a la possession effective depuis longtemps..."

2° Cahotehad, majur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

N° 1270

N° 1410 des revendications

Enquête concernant la terre Teumanui portant le N° 1410 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Teumanui appartient à la nommée Teitihau putoa qui en a la possession effective depuis longtemps..."

2° Cahotehad, majur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

N° 1271

N° 1411 des revendications.

Enquête concernant la terre Matahau portant le N° 1411 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Matahau appartient au N° Teha-Kaikihitona qui la tient du N° Kahuetai Se'idi sous héritiers..."

2° Cahotehad, majur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]



1272

N° 1412 des revendications

Enquête concernant la terre Tapanana, portant le n° 1412 des revendications.

Depuis le vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, major, capitaine à Hanayape qui après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Tapanana appartient au N° Houhou qui en a la possession effective depuis longtemps ... "

2° Kahokaho, major, capitaine à Hanayape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N° 1413

N° 1413 des revendications

Enquête concernant la terre Moemoepana portant le N° 1413 des revendications.

Depuis le vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, major, capitaine à Hanayape qui après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Moemoepana appartient aux N°s Mehina, Cahiamoota, Cahiteoa et à Caputohia qui la tiennent de leur père Vaikau décidé sans autres héritiers, qui n'ont pas fait de partage ... "

2° Kahokaho, major, capitaine à Hanayape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N° 1414

N° 1414 des revendications

Enquête concernant la terre Mokoitii portant le N° 1414 des revendications.

Depuis le vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, major, capitaine à Hanayape qui après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Mokoitii appartient aux N°s Atehina, Cahiamoota, Cahiteoa et à Caputohia qui la tiennent de leur père Vaikau décidé sans autres héritiers, qui n'ont pas fait de partage ... "

2° Kahokaho, major, capitaine à Hanayape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission



N° 1275

N° 1415 des revendications.

Enquête concernant la tene Tutaeſee portant le N° 1415 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majeur, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Tutaeſee appartient au N° Mohiputua qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

N° 1276

N° 1417 des revendications

Enquête concernant la tene Faemoé portant le N° 1417 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majeur, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Faemoé appartient au N° Tetuakaitua qui la tient du N° Kabuetai de père en fils sans héritier. »

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

N° 1277

N° 1417^{bis} des revendications

Enquête concernant la tene Touhi portant le N° 1417^{bis} des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majeur, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Touhi appartient au N° Matohi qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]



1278

N^o 1418 des revendications

Enquête concernant la terre Couhi 2, portant le N^o 1418 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1^o Coipoutua, majeur, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a déclaré :

"La terre Couhi appartient au N^o Mathi qui en a la possession effective depuis longtemps."

2^o Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]
[Signature]

N^o 1279

N^o 1419 des revendications

Enquête concernant la terre Couhi 3, portant le N^o 1419 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1^o Pakikha, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

"La terre Couhi 3, appartient au N^o Hupagei qui en a la possession effective depuis longtemps."

2^o Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]
[Signature]

N^o 1280

N^o 1420 des revendications

Enquête concernant la terre Haepa portant le N^o 1420 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1^o Coipoutua, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

"La terre Haepa appartient au N^o Hupagei qui en a la possession effective depuis longtemps."

2^o Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]
[Signature]



1281

N° 1421 des revendications

Enquête concernant la terre Moonea portant le n° 1421 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majur, cultigateur à Hanarape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Moonea appartient au M^e Heke qui en a la possession effective depuis longtemps „

2° Kahokaho, majur, cultigateur à Hanarape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée au jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature]

[Signature]

1282

N° 1422 des revendications

Enquête concernant la terre Mauia portant le n° 1422 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majur, cultigateur à Hanarape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Mauia appartient au M^e Tohuhuteani qui en a la possession effective depuis longtemps „

2° Kahokaho, majur, cultigateur à Hanarape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée au jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]

[Signature]

1283

N° 1423 des revendications

Enquête concernant la terre Facei portant le n° 1423 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majur, cultigateur à Hanarape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Facei appartient au M^e Tetuakoe qui en a la possession effective depuis longtemps „

2° Kahokaho, majur, cultigateur à Hanarape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée au jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]

[Signature]

27^e 1424 des revendications

Enquête concernant la terre Autona portant le N^o 1424 des revendications.

Ces jours, lui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1^o Teipoitua, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Autona appartient au N^o Moiputona qui la tient du N^o Vaikau décidé en laissant un autre héritier le N^o Eetuakke qui ici présente renonce à ses droits ..

2^o Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

27^e 1285

27^e 1425 des revendications.

Enquête concernant la terre Fatutamini portant le N^o 1425 des revendications.

Ces jours, lui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1^o Teipoitua, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Fatutamini appartient au N^o Eetuakke qui la tient du N^o Vaikau décidé en laissant un autre héritier le N^o Moiputona qui ici présente renonce à ses droits ..

2^o Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

27^e 1286

27^e 1426 des revendications.

Enquête concernant la terre Pohoau portant le N^o 1426 des revendications.

Ces jours, lui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1^o Teipoitua, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Pohoau appartient au N^o Vaki qui en a la possession effective depuis longtemps ..

2^o Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1287

N° 1427 des revendications

Enquête concernant la tere Teperetaha portant le N° 1427 des revendications.

Ces jours, lui, vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, mapur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Teperetaha appartient au N° Teiepitua qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kahokaho, mapur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

N° 1288

N° 1428 des revendications

Enquête concernant la tere Mauna portant le N° 1428 des revendications.

Ces jours, lui, vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, mapur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Mauna appartient au N° Teiepitua qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kahokaho, mapur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1289

N° 1429 des revendications

Enquête concernant la tere Teiau portant le N° 1429 des revendications.

Ces jours, lui, vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, mapur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tere Teiau appartient à la N° Teiepitua qui la tient de son père Mohuhé légal en laissant quatre autres héritiers, la N° Mohuhé Anahi, Teuehahaihi, Ahuman et Moakhae, qui ont fait un partage... »

2° Kahokaho, mapur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



1290

N° 1430 des revendications.

Enquête concernant la tene Twaioatou portant le N° 1430 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La tene Twaioatou appartient à la N° Teupoomi qui la tient de son père Nohuho décidé en laissant quatre autres héritiers la N° Nohuho Andre, Tutuahakaiti, Ahunou et Moakua, qui ont fait un partage."

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1291

N° 1431 des revendications

Enquête concernant la tene Tairueo portant le N° 1431 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La tene Tairueo appartient à la N° Tahihicuatua qui en a la possession effective depuis longtemps."

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1292

N° 1432 des revendications

Enquête concernant la tene Motutuaci portant le N° 1432 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La tene Motutuaci appartient à la N° Tahihicuatua qui en a la possession effective depuis longtemps."

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



N° 1293

N° 1433 des revendications.

Enquête concernant la terre Hakauu

portant le N° 1433 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Hakauu appartient à la N° Teahiahecatua qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1294

N° 1434 des revendications

Enquête concernant la terre Tiohana

portant le N° 1434 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tiohana appartient à la N° Teahiahecatua qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1295

N° 1435 des revendications

Enquête concernant la terre Putau

portant le N° 1435 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Putau appartient à la N° Teahiahecatua qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

Enquête concernant la tene Uaga portant
le n° 1436 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Teipaitua, majour, cultivateur à Hanapape
qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Uaga appartient à la n° Teahiehuatua
„ qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kahokaho, majour, cultivateur à Hanapape
- qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

(n° 1297)

Enquête concernant la tene Teonefitiana
portant le n° 1437 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent
cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majour, cultivateur à Hanapape
qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Teonefitiana appartient à la n° Teahiehuatua
„ qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kahokaho, majour, cultivateur à Hanapape
- qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

(n° 1298)

Enquête concernant la tene Vaioaha
portant le n° 1438 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Teipaitua, majour, cultivateur à Hanapape
qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Vaioaha appartient au n° Moiputona
„ qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kahokaho, majour, cultivateur à Hanapape qui,
- après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

N° 1439 des revendications

Enquête concernant la terre Aatahataha portant le n° 1439 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoutua, mapeu, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Aatahataha appartient au N° Moiputona qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kahokaho, mapeu, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] Secrétaire

N° 1440 des revendications

Enquête concernant la terre Uraei portant le n° 1440 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoutua, mapeu, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Uraei appartient à la N° Mahiatia qui la tient de sa mère Tahiaiatia décédée en laissant trois autres héritiers le N° Canafitiani, Animan et Napeu qui ont fait un partage... »

2° Kahokaho, mapeu, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] Secrétaire

N° 1441 des revendications

Enquête concernant la terre Vaitapuapua portant le n° 1441 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoutua, mapeu, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaitapuapua appartient au nommi Tchakaitiuhitoua qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kahokaho, mapeu, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] Secrétaire

N° 1442 des revendications

Enquête concernant la tene Teufaa portant le N° 1442 des revendications.

Cejourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, mapur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Teufaa appartient au N° Tchakaitiuhitana qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, mapur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

N° 1303

N° 1443 des revendications.

Enquête concernant la tene Anaman portant le N° 1443 des revendications.

Cejourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, mapur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Anaman appartient au N° Tchakaitiuhitana qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, mapur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1304

N° 1444 des revendications

Enquête concernant la tene Tafau portant le N° 1444 des revendications.

Cejourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, mapur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Anaman appartient au N° Tchakaitiuhitana qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, mapur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]



1304 bis

N° 1445 des revendications

Enquête concernant la terre Taafau 2,
portant le N° 1445 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Teipoitua, majur, cultivateur à Hanapape
qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Taafau 2, appartient au N° Teahaihitoua
qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majur, cultivateur à Hanapape
- qui après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée au jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1305

N° 1446 des revendications

Enquête concernant la terre Teagava
portant le N° 1446 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Teipoitua, majur, cultivateur à Hanapape qui,
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teagava appartient au N° Teahietouho
qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majur, cultivateur à Hanapape
- qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée au jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1306

N° 1447 des revendications

Enquête concernant la terre Moetegeo
portant le N° 1447 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Teipoitua, majur, cultivateur à Hanapape qui,
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Moetegeo appartient au N° Teahietouho qui
en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majur, cultivateur à Hanapape
- qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée au jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1448 des revendications

Enquête concernant la tene Hamoe portant le N° 1448 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, major, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La tene Hamoe appartient au N° Tchaisetuho qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kahokaho, major, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1308

N° 1449 des revendications

Enquête concernant la tene Mohue portant le N° 1449 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, major, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La tene Mohue appartient aux N° Tchaisetuho qui ont la possession effective depuis longtemps de la partie "

2° Kahokaho, major, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

+ et a Aoenui

[Signature]

* du terrain qui ils ont revendiqués.

[Signature]

approuvé un mot n'ayé nul

[Signature]

N° 1309

N° 1450 des revendications

Enquête concernant la tene Hotupaepae portant le N° 1450 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, major, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La tene Hotupaepae appartient au N° Tchaisetuho qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kahokaho, major, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]



27° 1310

N° 1451 des revendications

Enquête concernant la terre Teahuooe portant le n° 1451 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majour, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Teahuooe appartient à Tegepauhu qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Hahokaho, majour, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

27° 1311

N° 1452 des revendications

Enquête concernant la terre Tunaei, portant le n° 1452 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majour, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Tunaei appartient au n° Tegepauhu qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Hahokaho, majour, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

27° 1312

N° 1453 des revendications

Enquête concernant la terre Otoatiepo portant le n° 1453 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majour, cultivateur à Hanapape qui après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Otoatiepo appartient au n° Timau Hiapu qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Hahokaho, majour, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]



1313

N° 1454 des revendications.

+ La terre Punaei, appartient au N° Ciman Hiapu qui, en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kahokaho, mayor, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

[Handwritten signatures]

Enquête concernant la terre Punaei, portant le N° 1454 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit janvier mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, mayor, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait la déclaration suivante :

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Handwritten signatures]

N° 1314

N° 1455 des revendications.

Enquête concernant la terre Ofaeomogai portant le N° 1455 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit janvier mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, mayor, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Ofaeomogai appartient au N° Ciman Hiapu qui, en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kahokaho, mayor, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Handwritten signatures]

N° 1315

N° 1456 des revendications.

Enquête concernant la terre Tuikua portant le N° 1456 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit janvier mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, mayor, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Tuikua appartient au N° Ciman Hiapu qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kahokaho, mayor, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Handwritten signatures]



N° 1316

N° 1457 des revendications.

Enquête concernant la terre Motuha portant le N° 1457 des revendications.

Ces jours'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majour, cultivateur à Hanagape qui après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Motuha appartient au N° Toman Hiapu qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majour, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*

N° 1317

N° 1458 des revendications

Enquête concernant la terre Tegau portant le N° 1458 des revendications.

Ces jours'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majour, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tegau, appartient au N° Kohucimui qui en a la possession depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majour, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*

N° 1318

N° 1459 des revendications

Enquête concernant la terre Téhuehue portant le N° 1459 des revendications.

Ces jours'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majour, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Téhuehue appartient au N° Kohucimui qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majour, cultivateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*

N° 1460 des revendications

Enquête concernant la terre Nioikua portant le N° 1460 des revendications.

Ces jours'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

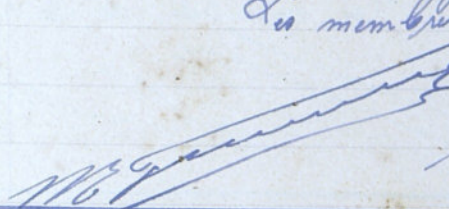

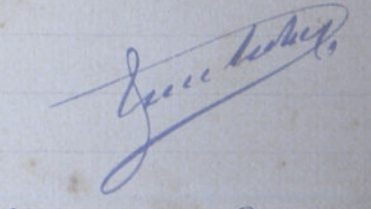
1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Nioikua appartient au N° Kohucimui qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 1320

N° 1461 des revendications.

Enquête concernant la terre Tiohana portant le N° 1461 des revendications.

Ces jours'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

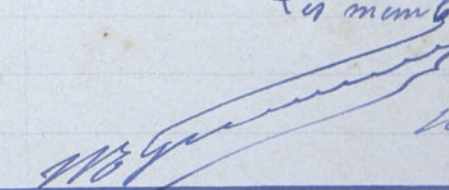
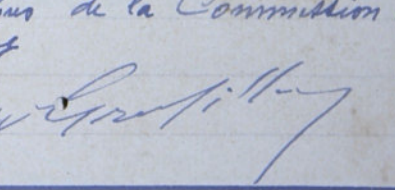
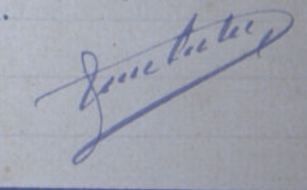
1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tiohana appartient au N° Kohucimui qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 1321

N° 1462 des revendications

Enquête concernant la terre Ootatiepo portant le N° 1462 des revendications.

Ces jours'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

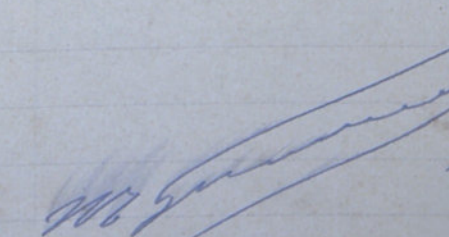
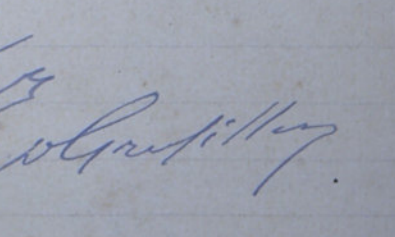
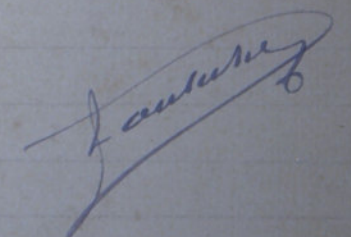
1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Ootatiepo appartient au N° Kohucimui qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagape - qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.



N° 1322

N° 1463 des revendications

Enquête concernant la tene Meitahi portant le N° 1463 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Meitahi appartient au N° Teicina qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kahokaho, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1323

N° 1464 des revendications

Enquête concernant la tene Tofati portant le N° 1464 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Tofati appartient au N° Teicina qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kahokaho, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

arrangé sept mots rayés nuls

[Signature]

[Signatures]

N° 1324

N° 1465 des revendications

Enquête concernant la tene Tapaopae portant le N° 1465 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipoitua, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Tapaopae appartient au N° Kolumini qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kahokaho, majur, cultigateur à Hanagape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1466 des revendications

Enquête concernant la terre Huuani portant le N° 1466 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanagaye qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Huuani appartient au N° Kohueinui qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagaye qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1326

N° 1467 des revendications

Enquête concernant la terre Anaehua portant le N° 1467 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanagaye qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Anaehua appartient au N° Teieima qui la tient de sa mère Vehinepohoani décédée en laissant une autre héritière la N° Hinagaya qui ont fait un partage. "

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagaye qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1327

N° 1468 des revendications

Enquête concernant la terre Poi portant le N° 1468 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanagaye qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Poi appartient au N° Teieima qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanagaye qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]



1328

N° 1469 des revendications

Enquête concernant la tere Teekau portant le N° 1469 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La tere Teekau appartient au N° Kohuimui qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]

[Signature]

1329

N° 1470 des revendications

Enquête concernant la tere Anapokaa portant le N° 1470 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La tere Anapokaa appartient au N° Taicima qui la tient de sa mère Tehinepohorani de cède en laissant une autre héritière la N° Hinagaena qui ont fait un partage. "

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]

[Signature]

1330

N° 1471 des revendications

Enquête concernant la tere Tarametote portant le N° 1471 des revendications.

Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Teipaitua, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La tere Tarametote appartient au N° Kohuimui qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kahokaho, majeur, cultivateur à Hanapape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]

[Signature]

N° 1472 des revendications

Enquête concernant la terre Ootetooa

portant le N° 1472 des revendications.
Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Teipitua, majur, cultivateur à Hanagape
qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Ootetooa appartient au N° Kohuimui
qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kahokahu, majur, cultivateur à Hanagape
qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

N° 1332

N° 1473 des revendications

Enquête concernant la terre Anamehau

portant le N° 1473 des revendications.
Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Teipitua, majur, cultivateur à Hanagape
qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Anamehau appartient au N° Kohuimui
qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kahokahu, majur, cultivateur à Hanagape
qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 1333

N° 1474 des revendications

Enquête concernant la terre Quaoiki

portant le N° 1474 des revendications.
Ce jourd'hui vingt huit mars mil neuf cent cinq
ont comparu :

1° Moapehiau, majur, cultivateur à Oua qui,
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Quaoiki appartient au N° Tahautehau
qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Tehanotetua, majur, cultivateur à Oua qui,
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]